

Bruxelles, le 27 février 2019

Chères Mesdames,
Chers Messieurs,

Concerne : Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2019

Nous vous rappelons nos qualités d'administrateurs provisoires de la SCRL ENERCOOP BELGIQUE, désignés par ordonnance du Président du tribunal de l'entreprise du Brabant wallon du 18 septembre 2018.

À la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 décembre 2018 qui a approuvé à l'unanimité les comptes et bilans relatifs à l'exercice 2017 d'ENERCOOP Belgique et qui a exprimé sa volonté de trouver des solutions de continuité pour la société, il nous revient, en nos qualités d'organe de gestion de la société, de convoquer une assemblée générale extraordinaire en vue d'établir si les conditions de continuité de l'entreprise peuvent être réunies et de présenter au vote des coopérateurs les solutions que nous avons retenues pour ce faire.

Cette assemblée générale extraordinaire se tiendra **le 15 mars 2019, à 18 heures, au Tof Théâtre, rue de Charleroi 58, à 1470 Genappe**, avec pour points à l'ordre du jour :

1. La lecture du rapport spécial des administrateurs provisoires,
2. La présentation de leur proposition, par les deux organisations qui se proposent d'assurer la continuité de l'entreprise.
3. Le vote des coopérateurs sur la continuité de l'activité d'ENERCOOP BELGIQUE ou sur sa dissolution ;
4. Appel à candidatures et examen des candidatures déjà manifestées par certains coopérateurs en vue de la constitution d'un nouveau conseil d'administration ;
5. Divers.

Nous avons décidé de convoquer cette assemblée générale extraordinaire un vendredi en début de soirée pour permettre au plus grand nombre de coopérateurs d'être présents.

Nous vous rappelons que seuls les coopérateurs ou leurs représentants peuvent être présents à cette assemblée générale.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent à cette assemblée générale, il vous sera néanmoins possible de voter à distance sur les propositions de continuité qui vous sont présentées.

Pour ce faire il vous faut vous connecter via le lien qui se trouve dans le mail d'envoi de cette convocation. Ce lien vous mènera à une page du site internet d'Enercoop Belgique où vous trouverez :

- L'ensemble des documents à consulter en vue de préparer cette assemblée générale (rapport spécial, proposition de continuité de REScoop et de Kids & Wind, liste des coopérateurs candidats au conseil d'administration et procuration de vote avec consignes strictes
- La possibilité de nous confirmer votre présence à l'assemblée générale,
- La possibilité de donner une procuration de vote à un autre coopérateur,
- Le moyen de voter à distance,

Si vous cochez la possibilité de voter à distance, un mail vous sera envoyé automatiquement avec un lien vers un formulaire de vote. Vous pourrez voter dès réception de ce lien qui est individuel et ne peut pas être transmis à un autre coopérateur. Une fois le vote effectué, il ne sera plus possible d'activer un autre vote via ce lien. Le vote devra impérativement intervenir avant le 15 mars 2019 à 17 heures. Passé ce délai, il ne sera plus possible de voter.

Si vous ne souhaitez pas voter par voie électronique, il vous est également possible de donner une procuration à un autre coopérateur. Si vous ne connaissez pas d'autres coopérateurs, nous vous renseignons deux coopérateurs d'ENERCOOP Belgique qui se sont proposés pour porter vos procurations. Ces procurations comportent des consignes de vote très précises qu'il vous faudra préciser.

Dans l'attente de votre participation active à ce vote fondamental pour le devenir d'ENERCOOP Belgique veuillez agréer, chères Mesdames, chers Messieurs, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Alec MARÉCHAL

Administrateur provisoire



Nicholas OUCHINSKY

Administrateur provisoire

